

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 17

Séance du 26 juillet 1999
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 13

MM. LOGEL, HAAS, WITTMER, Mme WEISS, MM. SCHLOSSER, SIBLER,
Mme CABIROL, MM. PREVOT, ATZENHOFFER, WINLING, RUSTENHOLZ,
WEISBECKER, GOETZ.

Absents : MM. NEUHARD, MEYER-KUHN, ISEL, BABILON, (excusés)

DEL. N° 50 /1999

**OBJET : PRISE EN CHARGE DES TRANSPORTS DE RAMASSAGES ORGANISES
POUR LE DEROULEMENT DES ACTIVITES D'ETE**

L'Association VALOISIRS a introduit une demande de subvention relative aux coûts
des transports organisés pour le déroulement des activités d'été :

- . trois centres de loisirs (Lembach, Morsbronn, Eschbach)
- . animations des « Jeux dits d'enfer »

- VU l'opération « transports collectifs » inscrite au Contrat d'Objectifs 1996 – 2000
prévoyant une prise en charge des dépenses engagées -dont moitié sur fonds Région et
moitié sur fonds propres de la Communauté de Communes-
- VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 9 mars 1998
donnant délégation au Bureau
- CONSIDERANT la demande de l'Association VALOISIRS

le Bureau, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

***. d'attribuer une subvention correspondant à 50 % du coût
des transports mis en place pour les activités d'été (centres de loisirs
de Lembach, Morsbronn, Eschbach et animations « jeux dits d'enfer »)
à l'Association VALOISIRS ;***

Le versement interviendra sur présentation des factures y relatives.

Pour copie conforme
MORSBRONN-LES-BAINS, le 29 juillet 1999
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL